



---

# Compte Rendu Conseil Syndical du 8 avril 2021

---

**Présents** : Mesdames : TAVEL C – ARIOLI S – BEAUSSIER E — COLIN J — REGOLINI D - GELIN O  
Messieurs : MANTEL F – ROZEL G — FAUGE A

**Excusés** : Messieurs : ZUCCHERO J (excusé donne pouvoir à Madame TAVEL C) – COLLIOT A

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Madame Claudine Tavel,

Madame Danielle REGOLINI est désignée en qualité de secrétaire.

## ORDRE DU JOUR :

### 1. Approbation du compte rendu du conseil syndical en date du 8 février 2021

Madame la Présidente invite les conseillers présents à s'exprimer sur les éventuelles remarques qu'ils auraient à apporter au compte rendu du conseil syndical du 8 février 2021.

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver le compte rendu du conseil syndical en date du 8 février 2021.**

### 2. Le Personnel

#### • Modification horaire d'un poste d'adjoint technique (passage à temps complet)

La Présidente rappelle au conseil syndical les contraintes imposées au personnel technique pour faire respecter les règles sanitaires notamment pour l'entretien de la cantine et des salles de classe. Elle signale également l'augmentation du nombre de services à la cantine compte tenu des espacements imposés entre les élèves et l'augmentation du nombre d'enfants qui la fréquente. De ce fait, des heures complémentaires ont été réglées à un agent qui effectue 30h/hebdomadaires et qui par ailleurs a manifesté le souhait d'augmenter son temps de travail par un courrier (RAR) en date du 14 septembre 2020.

Nous avons saisi le 26 février dernier, le Comité technique pour avis.

Lors de la réunion qui s'est tenue le 11 mars 2021, le Comité Technique a rendu un avis favorable à l'unanimité pour :

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h annualisées/semaine).
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2021 :**

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h annualisées/semaine).
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**• Mandatement du Centre de Gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance**

Le Centre de Gestion de la Savoie a passé, au bénéfice des agents des collectivités et établissements publics de la Savoie une convention de participation pour la protection sociale complémentaire sur le risque « Prévoyance ». Cette convention avait pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée initiale de six ans.

Le contexte sanitaire du premier semestre 2020 n'a pas permis de mener à bien la procédure qui devait aboutir à la conclusion d'une nouvelle convention de participation au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dès lors, le Centre de Gestion nous a proposé de prolonger pour une année supplémentaire la convention de participation actuelle, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Par délibération du 17 septembre 2020, le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Savoie a décidé d'engager une nouvelle démarche concertée pour les collectivités qui souhaitent une nouvelle convention en matière de prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Compte tenu des délais incompressibles pour sécuriser l'ensemble du dispositif (élaboration cahier des charges, consultation du comité technique, avis de publicité...) le Centre de Gestion souhaite engager dès à présent la procédure.

Je vous propose de prendre une délibération mandatant le Centre de Gestion de la Savoie afin qu'il mène pour le compte du Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire de Novalaise la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une nouvelle convention de participation pour le risque « Prévoyance »

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver le mandatement du Centre de Gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.**

**• Mandatement du Centre de Gestion de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.**

Le Centre de Gestion de la Savoie avait conclu un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires pour les collectivités. Cette convention avait pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée initiale de quatre ans.

Le contexte sanitaire du premier semestre 2020 n'a pas permis de mener à bien la procédure de mise en concurrence qui aurait dû aboutir à la conclusion d'un nouveau contrat d'assurances au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dès lors, le Centre de Gestion nous a proposé de prolonger pour une année supplémentaire le contrat avec le groupement actuelle SOFAXIS/CNP dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021.

Par délibération du 17 septembre 2020, le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Savoie a décidé de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence afin de mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un nouveau contrat d'assurance groupe « risques statutaires » pour les collectivités qui souhaitent adhérer

Je vous propose de prendre une délibération mandatant le Centre de Gestion de la Savoie en vue de la souscription d'un nouveau contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver le mandatement du Centre de Gestion de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.**

**• Demande d'un Compte Personnel de Formation (CPF) par un agent titulaire.**

Un adjoint d'animation à temps non complet sollicite une prise en charge dans le cadre d'une formation qu'elle souhaite effectuer au GRETA pour obtenir une certification « Bright Language » (coût 1 900 euros net) au titre du Compte Personnel de Formation.

Nous devons examiner cette demande sachant que la priorité est donnée aux actions visant :

- La prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions.
- La validation des acquis de l'expérience.
- La préparation aux concours et examens professionnels.

L'assemblée demande à ce que l'agent fournisse son décompte « Compte Personnel de Formation » qu'il a dû alimenter de façon individuelle.

### 3. Restauration scolaire

#### • Marché

Afin d'anticiper sur l'absence de l'agent administratif lors de son congé maternité, nous avons décidé de lancer dès à présent le marché concernant la restauration scolaire.

Les missions de préparation, mise à jour des documents et analyses seront confiées à l'agence Alpine des Territoires Agate.

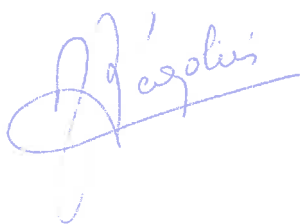
La commission restauration s'est réunie et avait conviée deux représentants des parents d'élèves délégués pour établir le cahier des charges qui sera transmis aux services d'Agate pour finalisation.

### 4. Informations diverses

Une demande d'aide financière est parvenue au bureau du Groupe scolaire de Novalaise pour la psychologue de l'éducation nationale spécialité « EDA ». Cette demande sera étudiée et présentée ultérieurement au Conseil Syndical.

La séance est levée à 18h50.

La secrétaire  
Danielle REGOLINI



La Présidente  
Claudine Tavel

